

CONSULTATION

# COTISATION ANNUELLE 2026-2027 ET AGA 2025



## Avant-propos

Le *Code des professions* prévoit que les membres d'un ordre professionnel réunis en assemblée générale sont invités à :

- Approuver la rémunération des administratrices et administrateurs élus, incluant celle de la présidence de l'Ordre ;
- Nommer des auditeurs indépendants de l'Ordre ;
- Et donner leur avis quant au montant de la cotisation annuelle.

Concernant la cotisation annuelle, les ordres professionnels doivent consulter les membres deux fois.

La première consultation doit être lancée au moins trente (30) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle (AGA) afin de permettre à leurs membres de donner leur avis.

La deuxième consultation se tiendra lors de l'AGA, après que les résultats de la première consultation auront été présentés par la directrice générale et secrétaire de l'Ordre.

Lors de la réunion suivant l'AGA, le conseil d'administration tiendra compte de ces commentaires avant d'adopter le montant définitif de la cotisation.

## Documents d'information

- > Prévisions budgétaires pour l'exercice **2026-2027**
- > Projet de résolution relative à la cotisation pour l'exercice **2026-2027**
- > Proposition de rémunération des administrateurs élus **2026-2027**



## Pour participer à la première consultation

Si vous désirez participer à la première consultation, [CLIQUEZ ICI](#) pour remplir le formulaire électronique prévu à cet effet. La consultation se terminera le 17 octobre 2025.

## Cotisation annuelle 2026-2027

Le conseil d'administration procède annuellement à un exercice de réflexion pour déterminer le montant de la cotisation. Cette analyse vise à établir un juste montant pour permettre à l'Ordre de réaliser pleinement son mandat de protection du public, de maintenir une bonne situation financière et d'éviter l'imposition aux membres d'augmentations ponctuelles, importantes, de la cotisation.

À la lumière des résultats de l'exercice financier 2024-2025, de l'évolution de l'état des revenus et dépenses 2025-2026, d'un projet de prévisions budgétaires 2026-2027 de même que des objectifs fixés dans la planification stratégique 2024-2028, **le conseil d'administration propose d'augmenter de 2 % (15 \$) le montant de la cotisation pour 2026-2027.**

Ainsi, en 2026-2027, le montant de la cotisation prévu par le conseil d'administration se situerait à 705 \$ et les taxes applicables. À celui-ci s'ajoute la contribution à l'Office des professions (2025-2026 : 35 \$) et une prime d'assurance responsabilité-professionnelle (2025-2026 : 12 \$ pour la majorité des membres et 66 \$ pour ceux qui exercent en pratique privée).

## Résolution du conseil d'administration

CONSIDÉRANT que les variations dans le membership qui semblent à être à la baisse à court terme ;

CONSIDÉRANT que des démarches pour faciliter l'accès à la profession sont en cours ;

CONSIDÉRANT que la Banque du Canada prévoit le taux d'inflation de 2 % ;

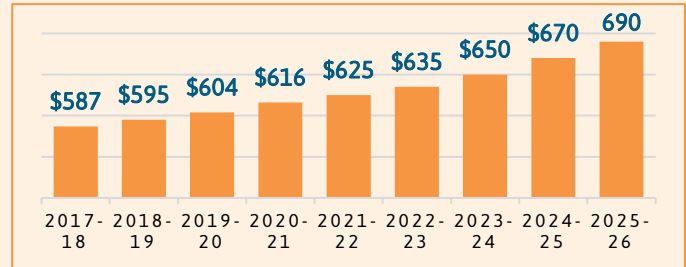
CONSIDÉRANT la volonté de l'Ordre de se doter de ressources humaines en conseils juridiques ;

CONSIDÉRANT la volonté des administrateurs.trices de doter l'organisation de ressources humaines suffisantes pour réaliser sa mission correctement et avec diligence ;

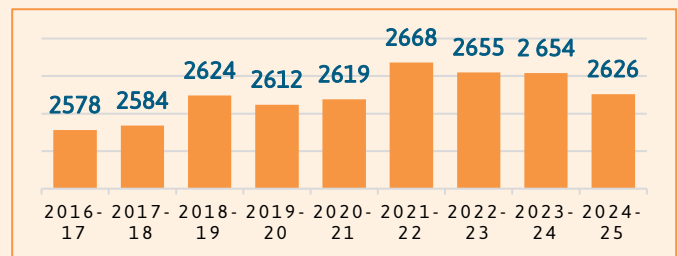
CONSIDÉRANT les efforts déployés pour maintenir l'évolution des dépenses à des niveaux raisonnables et ainsi maintenir un équilibre budgétaire;

*Le conseil d'administration a résolu d'augmenter la cotisation annuelle de 2 % (15 \$) pour l'exercice 2026-2027, et ce, pour une cotisation totale de 705 \$, à laquelle s'ajoute le montant de la contribution à l'Office des professions perçue par l'Ordre, la prime d'assurance responsabilité professionnelle et les taxes applicables.*

## Historique des montants de cotisation



## Historique de l'évolution du membership



## Comparatif des ordres professionnels en santé mentale et relations humaines

Ordres professionnels	Cotisation 2025-2026	Membres au 31-03-2025
Physiothérapeutes (et technologues)	595 \$ 574 \$	6 568 3 287
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	668 \$	5 999
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	669 \$	16 709
Criminologues	680 \$	1 887
<b>Conseillers et conseillères d'orientation</b>	<b>690 \$</b>	<b>2 626</b>
Sexologues	745 \$	1 171
Ergothérapeutes	747 \$	6 676
Psychologues	762 \$	9 603
Orthophonistes et audiologistes	847 \$	4 115

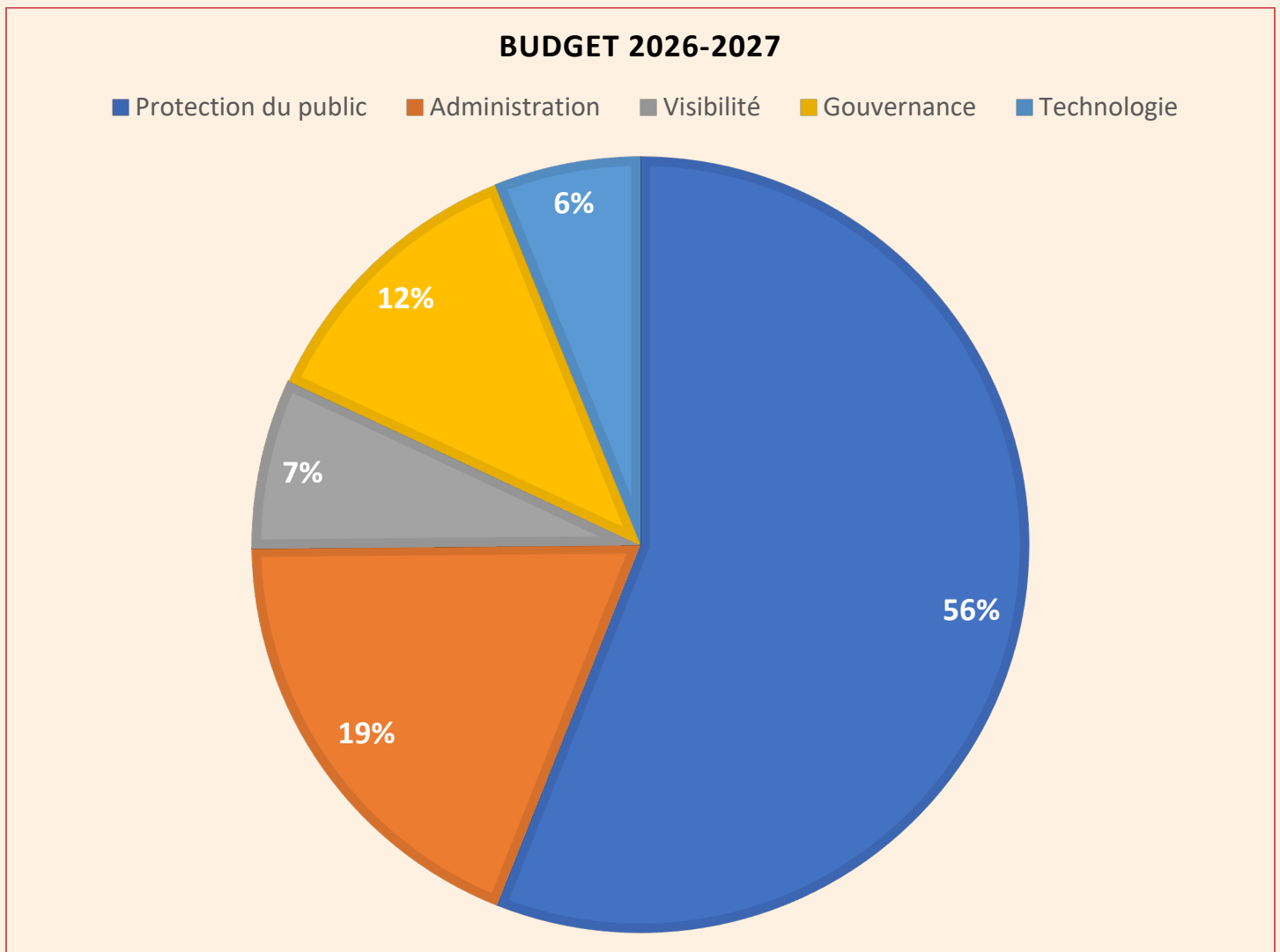
## À quoi servira la cotisation annuelle ?

Les ordres professionnels ne reçoivent aucune subvention de l'État et doivent couvrir presque entièrement leurs dépenses grâce aux cotisations de leurs membres. Une partie de ces cotisations est ensuite versée au Conseil interprofessionnel du Québec, et chaque membre, lorsqu'il s'acquitte de sa cotisation, contribue à un montant destiné à l'Office des professions du Québec via son ordre professionnel.

**Le mandat principal d'un ordre professionnel est de protéger le public** en encadrant la pratique de ses membres, ce qui explique que la majorité du budget soit consacrée aux activités obligatoires prévues par le *Code des professions*, telles que le bureau du syndic, l'inspection professionnelle, la discipline, la révision, l'admission et la formation continue.

En 2026-2027, 56 % du budget annuel de l'Ordre sera consacré au financement de ce type d'activités. D'autre part, un budget de 19 % des dépenses sera consacré aux services administratifs, 7 % aux activités de visibilité et de représentation, 12 % à la gouvernance de l'Ordre et 6 % en équipement informatique.

### Répartition des dépenses



## Prévisions budgétaires 2026-2027

Dans le but de respecter les obligations dévolues par le *Code des professions* pour la tenue de l'assemblée générale, le conseil d'administration de l'OCOCOQ a adopté, lors de sa réunion du 20 septembre 2025, un projet de prévisions budgétaires pour l'exercice 2026-2027, année financière visée par la cotisation annuelle.

À des fins comparatives, nous incluons le budget prévu pour 2025-2026 (en cours actuellement).

Précisons aussi que ces prévisions budgétaires 2026-2027 sont issues d'une gestion rigoureuse et prudente des dépenses, mais qu'elles sont aussi préparées à partir des informations financières dont nous disposons présentement. Elles devront être revues et mises à jour en mars 2026.

	Budget 2025-2026	Prévisions budgétaires 2026-2027
<b>Produits</b>		
Cotisation annuelle	1 670 000 \$	1 682 758 \$
Droits acquis	3 297 \$	2 880 \$
Admission	35 000 \$	42 000 \$
Frais de réinscription et de retard	7 000 \$	7 000 \$
Frais d'administration	4 000 \$	4 000 \$
Publicité, vente de biens et de services	55 000 \$	55 000 \$
Revenus d'affichage emploi	18 000 \$	18 000 \$
Activités de formation	120 000 \$	130 000 \$
Inscription colloque	285 745 \$	-
Inscription journée de formation continue	-	37 500 \$
Commandites	6 000 \$	3 500 \$
Subvention	122 500 \$	28 000 \$
Intérêts revenus	35 000 \$	40 000 \$
Ristourne	11 000 \$	15 000 \$
Autres revenus	63 200 \$	-
	<b>2 435 742 \$</b>	<b>2 065 638 \$</b>
<b>Charges</b>		
Masse salariale	1 389 173 \$	1 406 610 \$
Locaux	113 645 \$	115 100 \$
Frais admin. et de bureau	55 200 \$	61 500 \$
Équipement – informatique	144 192 \$	135 434 \$
Honoraires	294 400 \$	203 000 \$
Frais corporatifs	103 472 \$	98 800 \$
Colloque (Locaux, honoraires et frais corpo.)	280 569 \$	-
Journée de formation (Locaux, honoraires et frais corpo.)	-	19 000 \$
Promotion et publicité	34 500 \$	10 000 \$
Perfectionnement	18 300 \$	14 800 \$
Divers	2 000 \$	2 000 \$
	<b>2 435 451 \$</b>	<b>2 066 244 \$</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>291 \$</b>	<b>(606 \$)</b>

NOTE : Ces prévisions budgétaires prévoient une augmentation des échelles salariales de 2 % et une augmentation de cotisation de 15 \$.

## Rémunération des membres du Conseil d'administration

### Rôle et responsabilité

Le conseil d'administration (CA) est chargé d'assurer la surveillance générale de l'Ordre ainsi que l'encadrement et la supervision de la conduite de ses affaires en conformité avec le *Code des professions*. Il veille à la poursuite de la mission de l'Ordre, voit à l'intégrité des règles de contrôle interne, dont celles de gestion des risques, et assure la viabilité et la pérennité de l'Ordre.

Il est attendu des administrateurs qu'ils se préparent et assistent à toutes les séances du conseil d'administration (minimum 6/année) ainsi qu'aux rencontres des comités auxquels leur participation est nécessaire. Ils doivent exercer leur fonction dans le seul intérêt de l'Ordre. Ils sont soumis à des normes d'éthique et de déontologie et suivre les formations obligatoires prescrites par la Loi et celles requises par l'Ordre.

Le CA est formé de 11 personnes, dont 8 conseillères et conseillers d'orientation élus par les membres dans les régions électorales et 3 personnes nommées par l'Office des professions du Québec.

### Rémunération des administratrices et administrateurs élus (autres que la présidence)

Les administratrices et administrateurs élus (autres que la présidence) qui participent aux séances du conseil d'administration ne sont pas rémunérés. Toutefois, leurs frais de séjour et de déplacement sont remboursés selon la *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement en vigueur à l'Ordre*.

Les frais de transport sont remboursés à 0,52 \$/km + 0,10 \$/km avec un covoitureur. Les montants maximums admissibles pour les frais de repas, incluant taxes et pourboires, sont : déjeuner : 20 \$ ; dîner : 30 \$ ; souper : 40 \$. Un maximum de 300 \$ par nuitée est remboursé pour des déplacements de plus de 100 km du lieu de résidence.

De plus, les administratrices et administrateurs bénéficient de l'inscription gratuite au colloque et à la journée de formation continue, en plus du remboursement des frais de séjour/déplacement pour la participation à ces activités.

Conformément à la *Politique de rémunération des administratrices et administrateurs élus*, les administratrices et administrateurs élus (autres que la présidence) qui participent aux différents comités du conseil d'administration reçoivent une rémunération basée sur des jetons de présence, et non sur une base annuelle, et leurs frais de séjour et de déplacement sont remboursés.

Actuellement, le montant des jetons de présence pour une journée de réunion est le suivant :

> 2025-2026 : 321,28 \$.

### Comparatif des ordres professionnels en santé mentale et relations humaines

Ordres professionnels	Jeton de présence (1 journée)
Sexologues	230 \$
Criminologues	250 \$
Conseillers et conseillères d'orientation	322 \$
Orthophonistes et audiologistes	343 \$
Physiothérapeutes (et technologues)	350 \$
Psychoéducateurs et psychoéducatrices	370 \$
Travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux	375 \$
Psychologues	517 \$

Pour l'exercice 2026-2027, le conseil d'administration a résolu d'augmenter de 2 % le montant des jetons de présence.

> Tarif horaire : 46,82 \$

> Demi-journée : 163,87 \$

> Journée complète : 327,74 \$

### Résolution du conseil d'administration pour les administratrices et administrateurs élus (autre que la présidence)

CONSIDÉRANT que le montant des jetons de présence des administratrices et administrateurs élus n'a pas été augmenté depuis 2024-2025,

---

*il est recommandé d'approuver la rémunération des administratrices et administrateurs élus (autres que la présidence) pour 2026-2027, conformément à l'article 104 du Code des professions.*

---

## Rémunération de la présidence

La rémunération de la présidence est établie selon les règles de la *Politique sur la rémunération des administratrices et administrateurs élus*, incluant le salaire de base et des dispositions particulières.

L'assemblée générale a approuvé la rémunération pour 2025-2026, fixée à 3 jours semaine, comme suit :

- > Salaire de base : 85 000,00 \$
- > Avantages sociaux : 15 281 \$
- > Total du salaire : 100 281 \$

Pour l'exercice 2026-2027, le conseil d'administration a résolu de maintenir le salaire de base pour le poste de la présidence à 85 000 \$, auquel s'ajoutent certains avantages.

Cette rémunération est modulée en application du *Guide d'application des dispositions du Code des professions sur la tenue des assemblées annuelles* de l'Office des professions du Québec.

### Éléments de base (revenus)

**Salaire de base** 85 000 \$

### Autres allocations et avantages imposables et non imposables

Cotisation professionnelle	414 \$
Déplacements	4 000 \$
Téléphone cellulaire	520 \$
REER collectif (5 %)	4 250 \$
Partie de la prime d'assurance collective	330 \$
RRQ	4 672 \$
RQAP	588 \$
Assurance-emploi	948 \$

**Total :** 15 722 \$

**Total du salaire avec les avantages sociaux** 100 722 \$

## Résolutions du conseil d'administration pour la présidence

CONSIDÉRANT la nature de la fonction de présidence qui n'est pas du personnel employé de l'Ordre ;

CONSIDÉRANT la comparaison des salaires de fonctions de présidences des différents ordres professionnels, en tenant compte du nombre de jours/semaine travaillés ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour l'Ordre de prévoir ses dépenses et de permettre aux personnes candidates de connaître les conditions de rémunérations pour la totalité du mandat ;

---

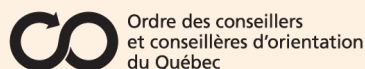
*il est recommandé d'approuver la rémunération globale de la présidence 2026-2027, conformément à l'article 104 du Code des professions.*

---

## Vous avez des questions ou commentaires sur les informations présentées dans ce document ?

Vous trouverez sur [le site web de l'Ordre](#) :

- > L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2025 ;
- > Le projet de procès-verbal de l'AGA 2024
- > Le rapport annuel 2024-2025 de l'OCCOQ incluant les états financiers audités
- > La *Politique de rémunération des administratrices et administrateurs élus*
- > La *Politique de remboursement des frais de séjour et de déplacement*
- > La *Politique de gouvernance*



Ordre des conseillers  
et conseillères d'orientation  
du Québec

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 510  
Montréal (Québec H3M 3E2)  
Téléphone : 514 737-4717 ou 1 800 363-2643